

## Centre de Linguistique Appliquée de Besançon - Représentation de la Ville de Besançon au sein du Conseil d'Administration - Désignation d'un second représentant

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Dans le cadre d'une restructuration du CLAB, le Conseil d'Administration de l'Université de Franche-Comté a accepté la modification de la composition du Conseil d'Administration de cet établissement.

Compte tenu de l'implication des collectivités locales dans la construction des nouveaux locaux, il est apparu nécessaire qu'elles soient mieux représentées au Conseil d'Administration ; pour cette raison, la représentation du Conseil Municipal est portée à deux membres.

Il est donc proposé de désigner Mme KUNSTLER, Adjointe, qui siégera aux côtés de M. VUILLEMIN, Adjoint (désigné par délibération du 25 septembre 1989) au sein de cet organisme.

**M. HUMBERT J.F. :** Monsieur le Maire, je voudrais poser au nom d'«Une Ambition pour Besançon» la candidature de Raymond TOURRAIN. J'avais eu l'occasion lors de la première réunion de ce Conseil Municipal, de solliciter l'attribution à la minorité municipale d'un certain nombre de postes de représentation dans tel ou tel organisme. Vous savez que par exemple au Conseil Régional, lorsqu'il y a deux postes à pourvoir, l'un l'est par la majorité et l'autre par la minorité. Nous vous demandons une nouvelle fois d'appliquer ce principe pur et simple, d'autant plus qu'en désignant Raymond TOURRAIN, le Conseil Municipal désignerait un membre éminent du Conseil Régional...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Nous n'en doutons pas.

**M. HUMBERT J.F. :** ...et vous savez tout à fait que le Conseil Régional de Franche-Comté a fait de gros efforts pour que ce dossier de la reconstruction du CLA sorte enfin. Je maintiens donc cette candidature de Raymond TOURRAIN.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** La seconde raison me paraît moins bonne parce que c'est justement pour celle-là que nous avons choisi Paulette KUNSTLER qui est également Conseillère Régionale et la Région faisant un effort, elle représentera à la fois... C'est vrai que M. TOURRAIN eût fait tout aussi bien les choses, mais nous sommes partis mathématiquement, vous le savez d'ailleurs mais je le répète, du fait que dans la mesure où il y a moins de quatre représentants, trois, deux ou un, nous demandons à des représentants de la majorité, nous sommes donc parfois moins libéraux que le Conseil Régional mais rarement !

**M. TOURRAIN :** En dehors des arguments qui viennent d'être développés, je dois vous rappeler Monsieur le Maire puisque vous étiez Conseiller Régional en même temps que moi...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Il y a longtemps de ça...

**M. TOURRAIN :** Il y a déjà un certain temps mais les années passent si vite... qu'à l'époque j'ai beaucoup défendu le CLA quand il était menacé par des déficits successifs importants. J'ai toujours considéré que le CLA était une carte fantastique pour notre ville et pour notre région. Je l'ai qualifié de porte ouverte ou de fenêtre ouverte sur le monde. Je pense que notamment dans le domaine des relations avec l'industrie, il y aura beaucoup à faire, et je pensais dans ma naïveté être l'homme qui pouvait assurer cette liaison entre le CLA et l'industrie. C'est la raison pour laquelle je serais très heureux que mes collègues puissent m'envoyer siéger au CLA. Je pense qu'il pourrait y avoir un suppléant ou une suppléante et dans ce cas-là j'accepterais bien volontiers d'être suppléé, le cas échéant, par Mme KUNSTLER.

(rires).

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Je crois qu'il n'est pas prévu de suppléant et je reconnais volontiers que le CLA est l'un des sujets où nous étions d'accord tous les deux aux Conseils Général et Régional mais nous, nous proposons Paulette KUNSTLER.

**M. HUMBERT J.F. :** Monsieur le Maire, je crois que vous n'avez pas tout à fait compris la première raison pour laquelle je défends la candidature de Raymond TOURRAIN. Je crois que dans cette assemblée, comme dans les autres, si vous voulez vraiment faire preuve d'ouverture, eh bien il faut permettre à la minorité d'être représentée, y compris dans des établissements comme celui qu'est le CLA. Je vous rappelle quand même que M. TOURRAIN a été un défenseur acharné de ce Centre de Linguistique Appliquée et je ne vois pas pourquoi ce soir, après avoir fermé la porte à la minorité au tout début de ce Conseil Municipal, vous décidez en plus de fermer la porte à clef.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Il y a donc deux propositions. Monsieur NACHIN, un troisième candidat, non ?

**M. NACHIN :** Non, moi je ne suis pas candidat. De toutes façons, nous sommes déjà présents dans de nombreuses commissions et nous avons beaucoup à faire. Simplement je pense que Paulette KUNSTLER serait très bien au Conseil d'Administration du CLA, je pense aussi que Raymond TOURRAIN y serait très bien également. Ce n'est pas un choix de personne, simplement nous pensons qu'il est sain que dans des organismes comme celui-là, comme dans d'autres, la minorité soit représentée.

La discussion est close.

Le groupe «Une Ambition pour Besançon» propose la candidature de M. Raymond TOURRAIN.

La mise aux voix de ces 2 candidatures a donné les résultats suivants :

- M. Raymond TOURRAIN : 13 voix
- Mme Paulette KUNSTLER : 41 voix.

Mme Paulette KUNSTLER est en conséquence désignée à la majorité, pour siéger aux côtés de M. VUILLEMIN au Conseil d'Administration du Centre de Linguistique Appliquée de Besançon.